



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Tom Morel, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 27 - Pouvoirs : 2 - Votants : 29

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A. - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BIARD G. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHEVALLIER M. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DITTA E.- DUPONT C. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - JACOB C. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - RIGOBERT S. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA É.

Excusés: HUCHET C. (pouvoir CHEVALLIER M.) - REVEILLON E. (pouvoir ALAIS I.)

Absents BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - LAFFIN C.

Secrétaire de séance : BURDIN C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2020

Date d'affichage : 08/12/2020

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour, et à l'unanimité :

- **VALIDE** le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 9 novembre 2020 ;
- **APPROUVE** la mise en œuvre du CTENS (contrat de territoire espaces naturels sensibles) du Grand Anney, et le co-financement des actions dont la commune est maître d'ouvrage, **APPROUVE** le programme d'action et son plan de financement, **ENGAGE** la commune dans la mise en œuvre de l'action 4.2 « programme d'animations Espaces Naturels Sensibles », **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département et des autres financeurs potentiels, **INSCRIT** au budget les dépenses correspondantes, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2021, en déposant un dossier de demande de subvention relatif au projet de groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières ;
- **APPROUVE** le plan de financement du SYANE relatif à l'opération « le Mont » (commune déléguée de Thorens-Glières), dans le cadre du programme de sécurisation des réseaux de distribution publique d'électricité, et la répartition financière correspondante, avec une participation de 3 398 € à la charge de la commune (soit 20 %) ainsi que 612 € (correspondant à 3 % des frais généraux) ;
- **MODIFIE** les mentions de la délibération n°2020-79 du conseil municipal en date du 14 septembre 2020 relatives au financement de l'enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation d'une partie du chemin rural du Cry (commune déléguée de Thorens-Glières), en indiquant que les frais afférents au déroulement de l'enquête publique seront finalement à la charge de la commune ;
- **APPROUVE** la signature avec le SYANE d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, afin de pouvoir desservir le bâtiment de la maison de santé de Fillière (commune déléguée de Thorens-Glières) ;

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire telle que présentée en séance pour le budget principal (*chapitre 21 : 412 800 €*), suite à l'avis favorable de la commission finances en date du 9 décembre 2020 ;
- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2019 par la commune de Fillière, tel que présenté aux membres de l'assemblée délibérante préalablement à la séance ;
- **VALIDE** les demandes de remboursement de taxes d'aménagement, sollicitées par l'Etat dans le cadre de trop-perçus au titre de la taxe d'aménagement pour des permis de construire accordés puis abrogés conformément à l'article L.331-26 du code de l'urbanisme, et pour un montant total de 36 371,12 € ;
- **ACCEPTÉ** de garantir l'emprunt contracté par le bailleur ALPES HABITAT COOPERATIF, dans le cadre d'un projet de construction de deux logements PSLA sur la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue (Mercier, « Clos Lambersens »), d'un montant total de 480 000 €, et à hauteur de 50 % ;
- **Et VALIDE** l'admission en non-valeur de créances dites irrécouvrables, suite à la demande du comptable public de la collectivité, et pour un montant total de 745,84 €, imputés au chapitre 65, article 6541 du budget 2020 .

Affiché le : **17 DEC. 2020**

Le Maire
Christian ANSELME

